HAL open science

Les mutations du paysage agraire sur le littoral sableux de la petite Camargue aux XIX e et XX e siècles

Roland Courtot

To cite this version:

Roland Courtot. Les mutations du paysage agraire sur le littoral sableux de la petite Camargue aux XIX e et XX e siècles. Rives Méditerranéennes, 2011, 38, pp.73-85. hal-01726647

HAL Id: hal-01726647

https://amu.hal.science/hal-01726647v1

Submitted on 8 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les mutations du paysage agraire sur le littoral sableux de la petite Camargue aux XIXe et XXe siècles

Roland COURTOT
Université de Provence-UMR Telemme

Résumé : Un ancien cordon littoral du delta du Rhône, entre Aigues-Mortes et le petit Rhône, porte les traces de plusieurs aménagements successifs depuis la fin du XIXe siècle. Une première conquête agricole installe, au moment de la crise viticole du phylloxera en Bas-Languedoc, de grands domaines de vigne sur les sables protecteurs, dont le château et le hameau de Montcalm (Vauvert) par la famille marseillaise des Noilly-Prat. Un siècle après, l'apogée de la crise de surproduction vinicole entraîne une concentration des domaines en nouvelles entreprises réalisée par les maisons de commerce du vin, régionales et nationales (intégration verticale et horizontale) ; en même temps, l'aménagement touristique du littoral voisin (la Grande-Motte, Port-Camargue) repousse le vignoble vers la partie intérieure du cordon, où les domaines étendent leurs vignes en profitant d'une appellation « vins de pays »(« des sables du golfe du Lion ») et du nouveau tourisme de terroir.

Abstract: An ancient offshore bar of the Rhone Delta between Aigues-Mortes on the west and the Little Rhone on the east bears the traces of several successive adjustments since the end of the nineteenth century. The initial agricultural conquest of the area came during the phylloxera crisis in the Bas-Languedoc when large vineyards were established in the sandy soil to protect the vines against the ravages of the insect. Essentially one big property, the chateau and hamlet of Montcalm (Vauvert) was controlled by the Noilly-Prat family from Marseille. A century later at the height of the grape overproduction crisis, regional and national wine trading houses vertically and horizontally integrated the vineyards. At the same time, tourist development on the neighboring coast (Grande-Motte, Port-Camargue) pushed land use in vines toward the interior part of the bar where properties took advantage of an appellation to produce "sand wines" and also sought to benefit from the new tourism based on the terroir idea.

Les littoraux bas et sablonneux ont souvent été historiquement les plus tardivement organisés par les sociétés humaines en Méditerranée, à l'inverse des littoraux rocheux, même escarpés, qui ont été des points de fixations de densités importantes. En France méridionale, la côte languedocienne et camarguaise, presque vide d'hommes jusqu'au XIXe siècle (à part quelques agglomérations portuaires et villages marins) a connu ensuite des mutations spatiales considérables dues aux transformations économiques des sociétés dominantes. Parmi celles-ci, nous retiendrons celles qui ont concerné la mise en valeur agricole liée à la vigne : la première a été l'établissement d'un vignoble sur les cordons sablonneux du littoral dans la seconde moitié du XIXe siècle, la seconde a été la transformation de ce vignoble face à la crise viticole et à l'irruption du tourisme balnéaire dans la seconde moitié du XXe siècle. La région de petite Camargue et de la basse plaine du Vistre, entre le Petit-Rhône et la Grande Motte, fournit un bon laboratoire d'étude de ces processus, car elle a vu l'établissement d'un « vignoble de sables » par de grands domaines autochtones ou forains dans la seconde moitié du XIXe siècle, et la construction un siècle plus tard de plusieurs stations balnéaires dans le cadre de l'aménagement concerté du littoral du Bas-Languedoc : La Grande Motte et Port Camargue. Cet aménagement était concomitant de l'exacerbation de la crise économique qui frappait le vignoble de masse, mais qui épargnait d'une certaine façon les « vins de sable » de la petite région étudiée.

Les nouveaux domaines viticoles sur le littoral, après la crise phylloxérique : l'exemple du domaine de Montcalm à Vauvert

Un cordon littoral ancien du delta du Rhône est bien identifié entre le Petit Rhône et l'étang de Mauguio (le Vistre), et entre les marais de la Souteyranne au nord (au pied de la Costière de Nîmes) et ceux du Lairan au sud (*cf.* fig. 1). Il n'apparaît sur les cartes de la fin du XIXe siècle (Cassini) et le cadastre du début du XXe siècle que comme un espace naturel, couvert de landes et de bois de pins. Partagé entre les communes de Vauvert et d'Aigues-Mortes, il a été le domaine de propriétés nobles d'ancien régime : la partie centrale, sur la commune de Vauvert, a fait partie des domaines de la famille de Montcalm, dont le château se trouve dans une commune de la Vistrenque voisine, Vestric. Ces terres du cordon littoral et ces marais, expropriés par la vente des biens des émigrés sous la Révolution française, puis récupérés sous la Restauration, passent pour l'essentiel à plusieurs propriétaires forains successifs (un négociant d'Avignon puis un aristocrate parisien) avant d'être vendus à Louis Prat, industriel marseillais, en 1882.

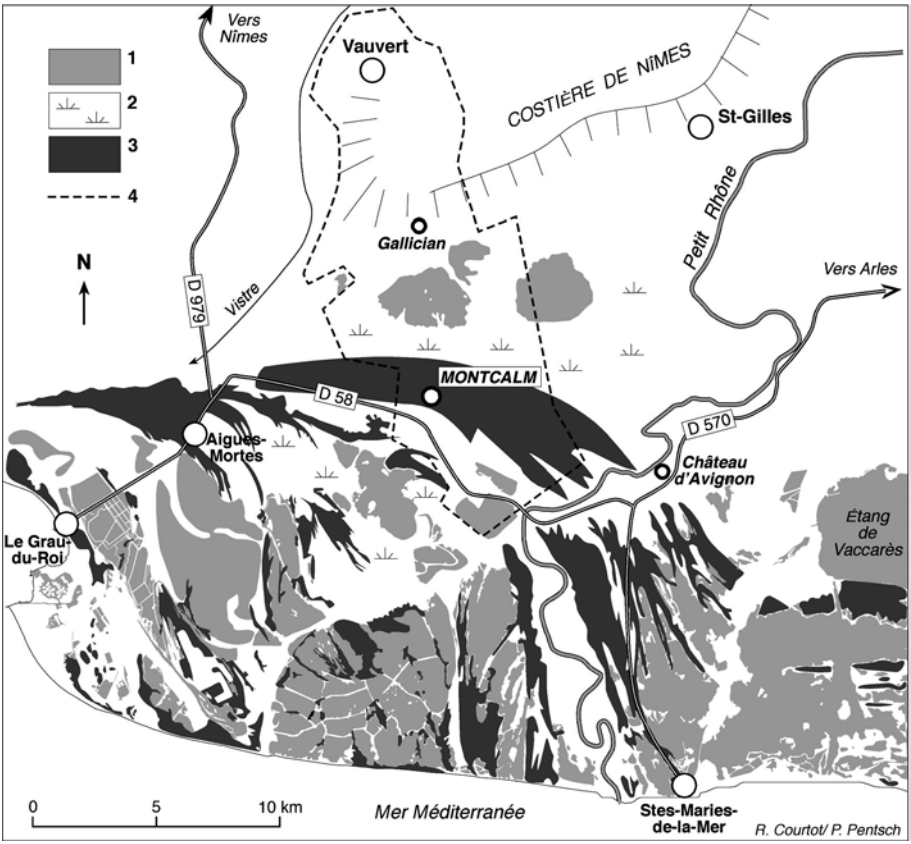

Figure 1 : La petite Camargue et le hameau de Montcalm : carte de localisation © Courtot-Pentsch.
1 : étangs ; 2 : marais ; 3 : anciens cordons littoraux ; 4 : limite de la commune de Vauvert.

Grâce aux moyens financiers que lui fournit la firme familiale Noilly-Prat, fabricant et exportateur de vermouth à Marseille, il achète des marécages, des pâtis à mûriers, des bois et quelques vignes sur 700 ha environ. Il crée ex-nihilo un ensemble destiné à la fois au loisir de la chasse et à la mise en valeur agricole. En 1914, le domaine compte 848 ha que la révision du cadastre communal répartit ainsi : 341 ha de vignes autour du château et de deux nouveaux mas (Mas du Pive et Mas Neuf), 246 ha de bois (sylve de Montcalm), 204 ha de dunes pâtures, 40 ha de marais, 10 ha de terres de labour et 2,6 ha de jardins. Un énorme château a été construit au centre d'un hameau formé par les constructions de service et les bâtiments d'exploitation du domaine viticole, qui abritent entre autres une cave de 20.000 hectolitres, une écurie pour 14 chevaux, un ramonettage pour une

quarantaine de salariés (*cf.* fig.2 et 3)[1].

Figure 2 : le hameau de Montcalm au milieu des vignes de sable de la petite Camargue, entre le petit Rhône et Aigues-Mortes (commune de Vauvert, Gard). Cliché de l'auteur.

Figure 3 : La « machine de Montcalm », pompe à vapeur destinée à alimenter le domaine en eau depuis le petit Rhône (1892). Cliché de l'auteur.

1 Résidence des ouvriers et domestiques agricoles, sous la surveillance d'un « ramonet », sorte de contremaître ; R. COURTOT, « Un château marseillais en Petite Camargue : le domaine de Montcalm », *Méditerranée*, n°3-4, 1993, pp. 91-94 et E. RICHARD (dir.), *Noilly Prat à Marseille*, Marseille, ed. La Thune, 2005, pp. 111-123.

Ce domaine est évidemment un peu particulier, dans la mesure où il conjugue l'investissement productif (le vignoble) et le domaine de loisir (la chasse) sans que l'on sache, faute de recherche dans les archives Noilly-Prat, quel rôle exact a joué chacune des finalités. Il n'en reste pas moins qu'on retrouve le rôle des investissement fonciers citadins et forains dans le développement du vignoble de masse après la crise phylloxérique tel que la thèse de géographie de Raymond Dugrand et celle d'histoire de Remi Pech l'ont largement développé : les domaines constitués dans les zones sableuses et humides du littoral languedocien permettent de développer des vignobles qui résistent au parasite par la submersion hivernale, et de produire du vin rémunérateur sur un marché déserté par les autres producteurs dont les vignes ont été décimées[2]. En même temps, les moyens financiers des investisseurs leur permettent de mettre en place de nouveaux outils de production du vin en grande quantité, avec des moyens techniques modernes. Pour Raymond Dugrand, « la plantation dans les sables littoraux valorisa en petite Camargue et Lunellois d'immenses étendues jusque là incultes »[3] ; et cela fut une des raisons pour lesquelles « la grande propriété- et pour l'essentiel elle est d'appartenance urbaine- sort renforcée de la crise phylloxérique. La viticulture scientifique et mécanisée est née... ». Rémi Pech parle de « vignobles pionniers » et en s'appuyant sur le cas des domaines de la Compagnie des Salins du Midi (à Listel, dans la petite Camargue) souligne que « le phylloxera (...) joue un rôle prépondérant dans l'industrialisation de la viticulture » et que « l'extension de la grande entreprise s'est effectuée pour une large part avec la création de nouveaux vignobles ». Et de conclure : « Dans ces dernières décennies de la fin du XIXe siècle, les entrepreneurs ont transformé le paysage et les hommes du Languedoc-Roussillon, en réinvestissant aussitôt dans la construction du vignoble les projets dégagés grâce à une haute conjoncture et à l'exploitation d'un prolétariat de plus en plus nombreux »[4].

Dans le cas de la petite Camargue, le paysage est neuf, celui d'un front pionnier, d'un vignoble construit de toutes pièces sur le sable du cordon littoral, au milieu duquel s'égrène un chapelet de nouveaux mas, dont le hameau de Montcalm est certainement le plus important, mais qui n'entraînent pas une population permanente très dense. Car si l'exploitation viticole prend des caractères industriels (Dugrand parle d'« usines à vin »), l'emploi agricole dans les domaines rappelle le système latifundiaire, c'est-à-dire un capitalisme rural traditionnel, puisqu'il réunit une population de journaliers qui sont des saisonniers migrants ou des membres de la petite propriété viticole villageoise aux grandes périodes

2 R. DUGRAND, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Paris, PUF, 1963 et R. PECH, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon*, Toulouse, Publications de l'Université de Toulouse-le Mirail, 1975.

3 R. DUGRAND, *Villes et campagnes…*, *op. cit.*, p. 364.

4 R. PECH, *Entreprise viticole et capitalisme…*, *op. cit.*, pp. 60 et 488.

du travail de la vigne en fait de main-d'œuvre : la vendange et la taille. C'est un paysage et une population très voisins que le géographe Paul Vidal de la Blache a pu voir lors d'une excursion en Camargue d'Arles en avril 1899, pour préparer la rédaction du *Tableau de la Géographie de la France*, et qu'il décrit ainsi dans son carnet de voyage : « Beaucoup d'ouvriers ruraux nomades, qu'on rencontre sur les routes, dans les gares, que des affiches convoquent sur la place, dans un café d'Arles. On les voit, la besace au dos. Plusieurs semblent étrangers, italiens ou espagnols. L'agriculture de la Camargue est entre les mains de propriétaires-capitalistes, surtout de Nîmes. Le plus beau mas, le Château Davignon appartient au distillateur Noilly-Prat. Pas de classe de paysans installée par tradition dans la Camargue »[5].

Les investissements citadins sont bien responsables du développement d'un nouveau système productif, qui associe le latifundium et l'entreprise agraire. Entreprise agraire par l'importance des investissements à l'hectare (les plantations, les machines agricoles) et dans la vinification (les caves, les pressoirs, les cuves), et l'importance des rendements en vin (jusqu'à 100 hl à l'ha). Latifundium par l'importance du recours à la main-d'œuvre saisonnière, fluctuante, payée à la tâche dans un espace où il n'y a pas d'autre marché du travail qu'agricole, et donc une forte pression sur les salaires.

L'impact de la crise viticole et de l'aménagement touristique

On sait, par les thèses de Raymond Dugrand, de Remi Pech et de Frank Auriac que la crise du système viticole en Bas-Languedoc n'est pas apparue dans la seconde moitié du XXe siècle, mais que ses causes objectives se mettent en place dès le début du siècle[6]. Les conditions d'un déséquilibre permanent entre l'offre et la demande de vin de table, donc d'une pression sur les prix à la baisse, sont réunies et tout le travail du « système viticole » a consisté à faire peser sur l'Etat la responsabilité de garantir aux viticulteurs un revenu suffisant pour vivre. Mais à partir des années soixante la mise en place du Marché commun et l'évolution irréversible du marché de consommation vers les vins de qualité obligent à des mutations difficiles et déchirantes pour une bonne partie des viticulteurs languedociens : cela se traduit à terme par une réduction des vignobles à vin de table dans la plaine et un transfert vers les vignobles d'appellation dans les zones

5 J.-L. TISSIER, « Une journée en Camargue avec P. Vidal de la Blache », *Espace rural*, n°19, 1989, pp. 11-21 ; P. VIDAL DE LA BLACHE, *Tableau de la Géographie de la France*, Paris, Bibliothèque la Table Ronde, 1994.

6 Cf. références de la note 2 et F. AURIAC, *Système économique et espace : le vignoble languedocien*, Paris, Economica, 1983.

de collines et sur le littoral sablonneux[7].

Les mas littoraux : les nouvelles entreprises viticoles

La situation des vins de sable, en particulier sur le cordon littoral de Montcalm, est différente de celle des vins de table du « vignoble de masse ». Comme la crise phylloxérique avait transformé les domaines viticoles en entreprises viticoles, la crise de surproduction permanente des années 1950-1970 entraîne de nouvelles modifications de l'économie des mas, au plan des produits et des structures financières des exploitations.

Dans le premier cas, c'est la recherche de la qualité qui prime, puisque le marché des vins de qualité augmente au fur et à mesure que celui des vins de table s'affaisse. Les vins issus des vignes sur sable, d'abord classés en VDQS (vins délimités de qualité supérieure), obtiennent en 1982 la dénomination de « vins de pays des sables du golfe du Lion »[8]. Cela s'accompagne de la modernisation des installations de vinification et d'élevage du vin, qui se vend de moins en moins en vrac, et de plus en plus en bouteilles. Les grands mas de la petite Camargue jouent un rôle important en pratiquant les premiers une politique de modernisation des chais et de qualification de leurs vins et en complétant parfois leur propre production avec celle des exploitations voisines pour satisfaire l'offre de leurs marques : Listel, le grand domaine gardois de la Compagnie des Salins du Midi, en est une illustration.

Dans le second cas, c'est à nouveau la pénétration de capitaux extérieurs par le rachat de grands mas : mais en petite Camargue, si les capitaux sont extérieurs à la région, ils sont languedociens, issus du monde du vin, de la coopération et du commerce. Ceux-ci viennent élargir leur offre commerciale en quantité et en diversifiant la gamme des vins de qualité qu'ils peuvent proposer sur le marché.

Les « restes » du domaine Prat

Le domaine de Montcalm a disparu avant le développement des crises viticoles de la seconde moitié du XXe siècle, puisqu'il a été vendu et partagé en 1936, lors de

7 Une « sortie » de la viticulture a été proposée aux viticulteurs du Languedoc par la création des périmètres irrigués de la Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc en 1956-1970, pour installer des cultures de fruits et légumes à l'irrigation : des transformations ont eu lieu sur la Costière de Nîmes et dans la plaine viticole, mais n'ont pas affecté le littoral, sauf pour y apporter de l'eau urbaine qui a facilité les aménagements touristiques.

8 Pour avoir droit à la dénomination « Vin de pays des sables du golfe du Lion », les vins doivent être issus de vendanges provenant de vignes cultivées sur des sables dunaires d'apports rhodaniens, marin et éoliens situés sur le territoire des communes concernées de l'Hérault, du Gard et des Bouches-du-Rhône (de Marseillan à l'ouest, aux Saintes-Maries-de-la-Mer à l'est).

la mort du propriétaire, Louis Prat[9]. Les 400 ha de vignes ont été partagés et les mas sont passés à des propriétaires divers. Nous avons pu en suivre deux, dont le devenir actuel est caractéristique des mutations observées dans le vignoble de sable[10].

Le groupement foncier agricole des Jeanjacques, GFA du « Domaine de Montcalm » est un groupement familial qui occupe les bâtiments de l'ancienne exploitation agricole du domaine et 40 ha de vignes : celle-ci a été modernisée et tournée vers les vins de qualité. Le vin, qui était vendu en vrac au commerce ou au voisin Listel jusque dans les années 1980, est maintenant commercialisé en bouteilles, qui obtiennent des prix dans les concours viticoles. L'importance de la surface agricole permet de tenter parfois d'autres spéculations agricoles comme les asperges, pour la culture desquelles les sols sablonneux du domaine sont bien adaptés.

Le second mas dont nous avons pu suivre la mutation, le Mas du Pive, a été acheté en 1990 par la société JeanJean de St Félix de Lodève (50 ha). Il a été complètement modernisé pour la production de vins de pays des sables du golfe du Lion. Le nouveau propriétaire est un groupe de la production et de la commercialisation du vin à l'échelle régionale, nationale et internationale : il est classé dans la catégorie des sociétés ayant entre 50 et 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ce domaine vient s'ajouter à 4 autres mas disséminés dans le Languedoc (à Aumelas, Vic-la-Gardiole, Béziers, Fenouillet) : au total 320 hectares de vignes qui alimentent deux chais d'élevage des vins (à Saint-Félix de Lodève et à Aspiran) qui sont commercialisés sous une dizaine de produits de marque. Il s'agit donc d'une intégration remontante dans la production pour créer une filière viticole complète et de taille internationale à partir d'une société commerciale régionale à ses origines.

Les mas de la Compagnie des Salins du Midi

Les mas de la Compagnie des Salins du Midi entre Aigues-Mortes et Montcalm (Jarras, Listel, Daladel, Soult, Petit Sylve) ont été créés après la crise phylloxérique comme une « retombée » de la grande industrie du sel : la compagnie disposait

9 R. COURTOT, « Un château marseillais… », *art. cit.*

10 La firme Noilly-Prat existe toujours de nom et continue à produire sous sa marque du vermouth à Marseillan. En fait, c'est maintenant une petite société (entre 10 et 25 millions d'euros de chiffre d'affaire) qui a été achetée par la société d'origine marseillaise Ricard, puis par le groupe Bacardi-Martini, dont le siège est en Angleterre à Southampton. Son chiffre d'affaires de 400M de £ est inclus dans celui du groupe international Bacardi Limited installé aux Bermudes. Ce groupe tire son origine d'une société productrice de Rhum à Cuba avant la nationalisation du gouvernement castriste. Il s'agit d'un cheminement assez classique pour une petite société dont le produit connu des consommateurs bénéficie d'une image de marque et qui est intégrée dans des groupes commerciaux à la surface financière de plus en plus considérable. Pour ce travail, nous avons consulté les sites internet suivants : Google earth ; www.ifen.fr/donIndic/Donnees/corine ; www.listel.fr ; www.noillyprat.com ; www.jeanjean.fr ; www.domainedemontcalm.com ; www.bacardi-martini.com

d'importantes surfaces de terrains littoraux sablonneux autour de ses salins, qu'elle a mis à profit pour créer de nouveaux domaines viticoles. Ceux d'Aigues-Mortes représentaient, avec le Mas de Villeroy à Sète, 1200 hectares de vignes à la fin du XIXe siècle et la compagnie était grâce à eux le premier propriétaire de surfaces de vigne en France. Ces domaines ont toujours été à la pointe de la mécanisation agricole et de la modernisation des chais dans les vins de sables. Leurs 675 hectares de vignes ont été rachetés en 1994 par la coopérative « Val d'Orbieu », près de Narbonne : elle regroupe 200 producteurs mais chapeaute aussi 17 coopératives et 10.000 ha de vignes dans les départements languedociens. Elle a eu une politique active d'achat de domaines viticoles et de sociétés de commercialisation : elle est ainsi propriétaire de 1260 ha de vignes dans le midi méditerranéen : 160 à Saint Laurent d'Aigouze dans le Gard, 180 à Pierrefeu et 145 à Olllières dans le Var (Coteaux varois), 100 à Jonquières dans le Vaucluse (Côtes du Rhône). Ces opérations d'intégration horizontale dans d'autres vignobles de la France méditerranéenne ont fait de cette coopérative le premier propriétaire de vignobles actuel en France, en même temps qu'une grande société de commercialisation à travers les marques Cordier (vieille maison bordelaise), Listel, Pradel, et Vignerons de la Méditerranée : l'ensemble du groupe représente un chiffre d'affaires annuel de 400 millions d'euros. La coopérative adopte donc les mêmes comportements économiques que la société commerciale étudiée plus haut.

Les conséquences de l'aménagement touristique

Le plan d'aménagement touristique du littoral Bas-languedocien, qui a été mise en œuvre par une mission ministérielle, n'a pas eu de conséquences spatiales directes sur la zone d'études, puisque les urbanisations prévues ont affecté la bande littorale de part et d'autre du port de Grau du Roi. Deux stations ont été créées ex nihilo : la Grande Motte à l'ouest, et Port-Camargue à l'est. La première a entraîné la disparition des surfaces viticoles liées aux grands mas installés sur le cordon littoral entre Grau du Roi et Carnon lors du front pionnier post-phylloxera : la Haute-Plage, la Grande et la Petite Motte (d'ou le nom de la station), le Grand et le Petit Travers (surtout affectés par l'extension de Carnon-plage vers l'est)[11]. Ils ont été achetés (souvent de façon préventive) par la mission interministérielle à travers le Fonds National d'Aménagement Foncier Urbain. Globalement, les terrains du cordon littoral entre la mer et l'étang de Mauguio ont été occupés par l'urbanisation, qui a transformé beaucoup d'espaces : si le centre de la ville-nouvelle de la Grande Motte est caractérisé par ses immeubles en pyramides tronquées, les quartiers périphériques de villas, les infrastructures

11 R. DUGRAND, *Villes et campagnes…*, *op. cit.*, p. 205.

de loisir, de communications et les coupures vertes ont rapidement occupé tout le cordon entre mer et étang (*cf.* fig.4).

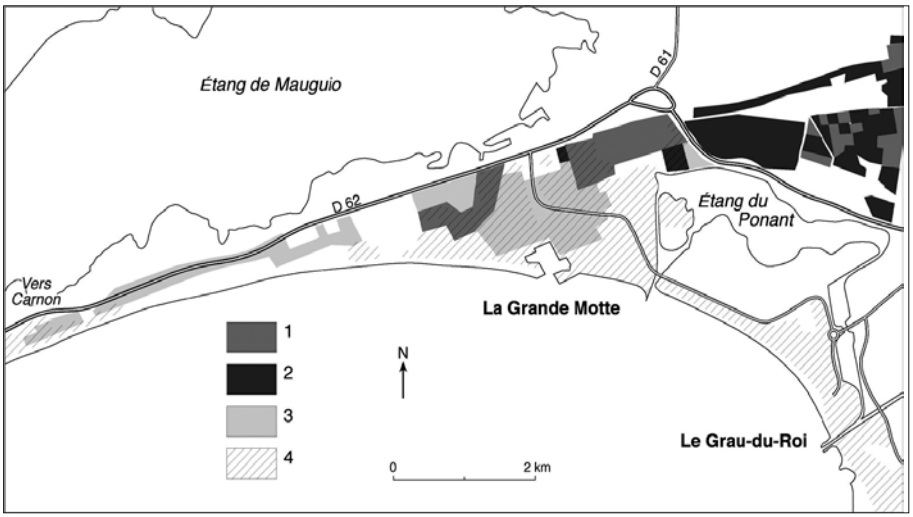

Figure 4 : Vignes et aménagement du littoral entre Carnon et le Grau-du-Roi entre 1951 et 1981 (d'après les cartes IGN au 1/50.000e Lunel 2843 et Grau-du-Roi 2943).
© Courtot-Pentsch.
1 : vignes présentes en 1951 et 1981 ; 2 : vignes nouvelles en 1981 ; 3 : vignes remplacées par l'urbanisation ; 4 : espace urbanisé.

En revanche, les Mas situés en arrière des terrains urbanisés ont étendu leurs surfaces viticoles, comme ceux de l'ancien cordon de Montcalm : la présence d'un marché local avec la consommation des populations touristiques résidentes et la vente au domaine expliquent ce mouvement de plantation avec les mutations de la production et des structures de production et de mise en marché évoquées plus haut. Il est difficile de le quantifier, car le cadastre viticole à l'échelle communale intègre dans ce cas des zones viticoles en récession et des zones en progression : ainsi les données de la commune de Vauvert montrent que la vigne a régressé dans la plaine du Vistre et sur la Costière, alors qu'elle a progressé dans les terroirs de sable de la petite Camargue : drainages et nouvelles parcellations accompagnent l'installation des vignes dans des zones qui étaient parfois d'anciens marécages. Les cartes à grande échelle de l'IGN sont là pour le confirmer : la figure 5 montre clairement ce mouvement de déplacement vers l'Est des surfaces viticoles, des années 1960 aux années 1990. Le programme d'étude des formes d'occupation du sol « Corine Land Cover » (www.ifen.fr, 2007) montre encore quelques créations de vignes entre 1990 et 2000, toujours dans la partie est du cordon (fig.5).

Cela s'accompagne d'un développement du tourisme viticole, qui profite du développement touristique du littoral pour diffuser une image nouvelle du

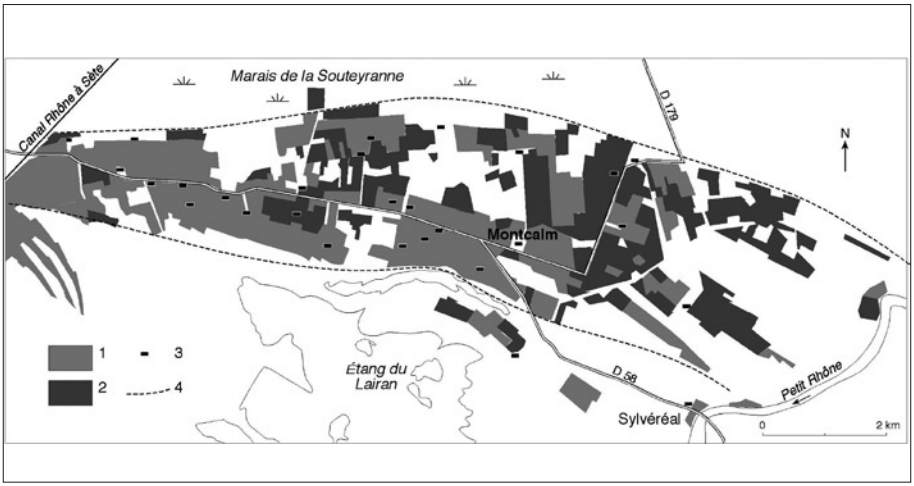

Figure 5 : Evolution des vignes autour du domaine de Montcalm (Vauvert, Gard) dans la seconde moitié du XXe siècle (d'après les cartes IGN au 1/50.000e Lunel 2843 et Arles 3043). © Courtot-Pentsch.
1 : vignes présentes en 1949-1951 et en 1981-1983 ; 2 : vignes nouvelles en 1981-1983, 3 : mas ; 4 : limite du cordon littoral ancien.

vignoble et attirer de nouveaux clients (*cf.* fig.6) : les grands mas se dotent d'un caveau et vendent au domaine, certains font visiter leurs caves (Listel au mas de Jarras, par exemple) et développent les évènements touristiques induits : au mas de Daladel, la société Listel organise des dîners dans le cellier des foudres (qui fait 1200 m de long), et des ferrades dans la manade de taureaux et de chevaux de race camarguaise (marquage des animaux par les gardians à cheval).

À l'échelle du vignoble, la région qui nous intéresse, celle des vignes du littoral sur sable, a vu globalement sa surface augmenter, alors que dans son ensemble le vignoble bas-languedocien a vu celle-ci diminuer. En fait, elle a diminué là où elle avait été installée densément au XIXe siècle, dans la plaine viticole, sous l'effet de l'urbanisation et de la métropolisation. Elle a en revanche reconquis une partie de ses anciens terroirs de collines, de garrigues, et a continué de se développer sur certains terroirs littoraux, dans les deux cas pour produire de nouveaux vins de qualité. La conclusion peut donc être élargie aux mutations successives du paysage littoral du golfe du Lion, dont la valeur sociale s'inverse depuis le XIXe siècle par suite des projets successifs qui y sont mis en œuvre dans l'espace languedocien : la valeur d'usage ancienne des marais et de la côte dans la société rurale traditionnelle ; la mise en place d'un vignoble de masse par une classe sociale, les propriétaires forains citadins, à l'occasion d'une opportunité économique nouvelle, la crise de la production de vin causée par le phylloxera dans la seconde moitié du XIXe siècle ; enfin, la construction d'un littoral touristique

Figure 6 : le patrimoine religieux du domaine de Montcalm enrôlé dans le marketing publicitaire de la nouvelle viticulture de qualité : la chapelle de Saint Lazare sur un dépliant du Mas du Pive, propriété d'une société viticole et de commerce du vin de Lodève.

par une décision d'Etat (mission interministérielle).

Le paysage géographique actuel est une juxtaposition à certains endroits, une superposition à d'autres, de ces trois systèmes spatiaux dont la mise en place s'est succédée dans le temps. A l'échelle du littoral les espaces productifs sont diversifiés, puisque le système viticole qui avait occupé certaines parties de l'espace se maintient et progresse même avec les investissements locaux et extérieurs. Le système touristique s'installe et crée d'abord des isolats qui sont progressivement intégrés dans l'urbanisation et la métropolisation régionale. L'espace est donc une mosaïque de territoires de plus en plus différents, où se développent les systèmes économiquement forts, mais où subsistent des traces du système traditionnel avec la pêche et le tourisme populaire (les cabanons de Beauduc en Camargue).

À l'échelle de la région, la place des grandes unités spatiales dans l'organisation

régionale est modifiée. Le poids économique et démographique du littoral est de plus en plus grand. Cette « littoralisation » progressive de la valeur économique et de la population entraîne la modification du schéma spatial bas-languedocien. Les trois bandes longitudinales qui le constituent traditionnellement (piémont du Massif Central, plaine viticole et littoral) s'organisaient à la fin du XIXe siècle selon une hiérarchie plaine/piémont/littoral. Elles s'ordonnent maintenant et depuis la fin du XXe siècle selon la nouvelle hiérarchie plaine/littoral/piémont. Le littoral devient en termes économiques le deuxième espace productif et s'est progressivement intégré à l'espace des villes de la plaine par les processus de métropolisation ; ceux-ci sont d'autant plus forts qu'on se trouve dans la moitié occidentale du Bas-Languedoc, sous l'influence de Montpellier et Nîmes et de la proximité de l'axe rhodanien.